

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2023

Le 9 mai 2023 à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, le 4 mai 2023, convocation publiée le 04/05/2023.

Étaient présents : COLLIN Yves, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, JOURDAN Karine, MARCHAND Catherine, MARTIN Serge, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BEAUGENDRE Laurence, COURSIN Eddy, LACHUER Aurore, SOTO Karine.

Absent :

Procuration : De BEAUGENDRE Laurence à COLLIN Yves

De LACHUER Aurore à FRIGOULT Valérie

De SOTO Karine à THOMAS Sylvain

Monsieur THOMAS Sylvain est nommé secrétaire de séance.

Avant l'adoption du dernier compte rendu, Mme Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la nouvelle proposition d'honoraires d'Orchestr'am faisant suite à la décision du conseil pour l'acquisition de la maison 1 place du Tailleur. Accord de tous les conseillers

Le compte rendu de la séance du 2 mai 2023 est adopté à l'unanimité

ORCHESTR'AM PROPOSITION D'HONORAIRES Annule et remplace la délibération 2023-24

Délibération 2023 – 29

Madame Le Maire rappelle que la commune de Saint-Christophe-de-Valains, dans le cadre de son développement, a réalisé en 2022 un Contrat d'Objectifs de Développement Durable (CODD) permettant d'étudier des propositions d'aménagement pour l'avenir des bâtiments communaux tout en prenant en compte une vision globale du territoire. Le CODD a notamment permis de mener une réflexion sur le devenir de différents éléments communaux :

Les projets proposés entrent dans une démarche de réutilisation des espaces à disposition afin de limiter les constructions neuves ou les extensions.

Pour mener à bien ces différents projets, la Commune de Saint-Christophe-de-Valains souhaite être assistée par Orchestr'Am Pays de Fougères, qui lui apportera l'ingénierie et l'expertise adéquates.

L'AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) Orchestr'Am réalisera l'ensemble des missions en délivrant à la Commune une prestation de conseil et de coordination pour la bonne réussite des projets à venir.

PROPOSITIONS :

- **TRANCHE FERME – Volet 1**

Accompagnement sur la stratégie de développement communale et engagement de la phase d'étude pré-opérationnelle. Les missions devront apporter à la commune les éléments lui permettant de définir une stratégie de développement communale et d'engager les études pré-opérationnelles.

- **TRANCHE FERME - Volet 2**

Bilan d'opération et demandes de subventions. Les missions devront apporter à la commune les éléments lui permettant de définir un bilan d'opération global et de réaliser les demandes de subventions.

- **TRANCHE CONDITIONNELLE**

Coordination et suivi de l'exécution des travaux jusqu'au parfait achèvement

HONORAIRES :

Prestation	Durée estimée	Rémunération AMO (en € HT)	TOTAL rémunération (en € TTC)
TRANCHE FERME Volet 1	9 mois	5 500,00 €	6 600,00 €
TRANCHE FERME Volet 2		2 400,00 €	2 880,00 €
TRANCHE CONDITIONELLE	12 mois	6 500,00 €	7 800,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité valident :

- La proposition d'honoraires présentée (tranches fermes et tranche conditionnelle) pour un montant HT de 14 400.00€ (17 280.00€ TTC) ;
- Le règlement de la rémunération de cette mission par demande d'acomptes ;
- Autorisent Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1
--

Délibération 2023 – 30

Madame Le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite d'une erreur de ligne sur le tableau d'amortissement des annuités, les crédits ne sont pas suffisants au chapitre 66.

Madame Le Maire propose la décision modificative suivante :

35261 Code INSEE	COMM ST CHRISTOPHE DE VALAINS ASSAINISSEMENT - ST CHRISTOPHE	DM n°1 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

CREDIT AU 66111

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8288 : Autres	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident à l'unanimité la décision modificative proposée.

La micro-crèche de Fougères Agglomération à Rives du Couesnon

Délibération 2023 – 31

Madame Le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à Rives du Couesnon dans le cadre de la préparation du transfert des services Enfance Jeunesse en fin d'année.

Des dates ont été proposées pour les échéances à venir :

- 31/05 : réunion préparatoire à la CLEC => Agglo + nos 4 communes
- 19/06 : présentation en bureau communautaire (si accord)
- 23/06 : comité CST (interne agglo)
- 29/06 : comité technique CDG35
- 04/07 : commission CLEC (si accord)

Madame Le Maire demande au conseil de se positionner sur la conservation ou non de la place en crèche. Le conseil décide de conserver la place en crèche.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2023 – 32

Madame Le Maire présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions.

- Le conseil précise que la somme de 25€ / adhérent sera attribuée aux associations sportives, aux clubs d'activités et au club des aînés sur présentation lors de la demande du nombre d'adhérents résidants sur la commune.

Après examen des différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant alloué année 2023
COMITE DES FETES	900.00€
CLIC	175.85€
TENNIS CLUB AUDONIEN	150.00€
LA GAULE AUDONNIENNE	75.00€
ADMR	120.00€
CLUB DE LA 3ème JEUNESSE	275.00€
ASSOCIATION RACINE	25.00€
LYCEE JB LE TAILLANDIER	100.00€
TOTAL	1820.85€

Ces sommes seront inscrites au budget 2023 de la commune.

La séance est levée à 19 heures 35